

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 4 avril 2024 à 20h30

La séance est ouverte à 20h30 et est présidée par Monsieur Daniel JULIEN, Maire.

**Etaient présents :** Mme ALARY Christiane, M. ALBOUY David, M. BARRAU Régis, M. BAULEZ Vincent, M. BLANC Philippe, Mme CANIVENQ Adeline, M. CHAUCHARD Eric, Mme DELMAS Adeline, M. JULIEN Daniel, Mme POUGET Catherine, M. POUGET Serge, Mme PRIVAT Marie-Christine, Madame SIGAUD-LAURY Christel, M. TERRIER Laurent, M. THUBIERE Florian.

**Absents excusés :** M. CASALS Fernand donne pouvoir à M. Philippe BLANC, Mme JOULIE-GABEN Geneviève donne pouvoir à M. Vincent BAULEZ, Mme SINGLA Perrine, Mme VIARGUES Florence donne pouvoir à M. JULIEN Daniel.

Madame Adeline CANIVENQ a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE du JOUR

- Vote du CFU des budgets : principal, lotissement, assainissement, photovoltaïque
- Vote des budgets prévisionnels 2024 : principal, lotissement, assainissement, photovoltaïque
- Vote des affectations de résultats des budgets (principal, lotissement, assainissement, photovoltaïque)
- Vote des taux d'imposition
- Plan de financement de la cité du lac
- Plan de financement de l'extension de la MSP tranche 2
- Convention Aveyron ingénierie : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur du réseau assainissement eaux usées et pluviales
- Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables
- Adhésion à la centrale d'achat du SMICA
- Participation financière de la commune à l'extension d'un réseau particulier
- Questions diverses
- Informations

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :**

- **Subventions aux associations (2024-20)**

## 2024-08 : Vote du CFU du budget principal 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2023 qui s'établissent ainsi :

### Budget principal

#### Fonctionnement

Dépenses	1 407 327.19 €
Recettes	2 193 577.67 €
Excédent de clôture :	<b>786 250.48 €</b>

#### Investissement

Dépenses	688 918.52 €
Recettes	521 310.38 €
Déficit de clôture :	<b>167 608.14 €</b>

Restes à réaliser dépenses 87 000 €

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget principal 2023.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

## 2024-09 : Vote du CFU du budget photovoltaïque 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU 2023 qui s'établissent ainsi :

### Budget photovoltaïque

#### Fonctionnement

Dépenses	6 299.12 €
Recettes	7 554.25 €
Excédent de clôture :	1 255.13€

#### Investissement

Dépenses	2 502.26 €
Recettes	4 301.00 €
Excédent de clôture :	<b>1 798.74 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget photovoltaïque 2023.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

## 2024-10 : Vote du CFU du budget assainissement 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU 2023 qui s'établit ainsi :

### Budget assainissement

#### Fonctionnement

Dépenses	191 553.67€
Recettes	305 855.57€
Excédent de clôture :	<b>114 301.90€</b>

#### Investissement

Dépenses	127 110.52€
Recettes	86 346.07€
Déficit de clôture :	<b>40 764.45€</b>

Restes à réaliser dépenses 45 000€

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget assainissement 2023.

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

## 2024-11 : Vote du CFU du budget lotissement le Puech 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU 2023 qui s'établit ainsi :

### Budget Lotissement le Puech

#### Fonctionnement

Dépenses	24 515.89 €
Recettes	48 952.32 €
Excédent de clôture :	<b>24 436.43 €</b>

#### Investissement

Dépenses	22 949.49 €
Recettes	24 515.60 €
Excédent de clôture :	<b>1 566.19 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget Lotissement le Puech 2023.

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

## 2024-12 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 – Budget principal 2024

Après avoir examiné le CFU 2023 du BP Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

### Fonctionnement

Recettes 2023	2 193 577.67 €
Dépenses 2023	1 407 327.19 €
<b>Résultat 2023 (Excédent)</b>	<b>786 250.48 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	538 487.29 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 324 737.77 €</b>

### Investissement

Recettes 2023	521 310.38 €
Dépenses 2023	688 918.52 €
<b>Résultat 2023 (Déficit)</b>	<b>-167 608.14 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	502 932.70 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>335 324.56 €</b>

RAR 2023 Dépenses	87 000 €
RAR 2023 Recettes	
<b>Excédent de financement investissement</b>	<b>248 324.56 €</b>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **250 000.00 €**

**Report en fonctionnement R002 - Recettes** **1 324 737.77 €**

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

## 2024-13 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 – Budget photovoltaïque 2024

Après avoir examiné le CFU 2023 du budget photovoltaïque, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

### Fonctionnement

Recettes 2023	7 554.25 €
Dépenses 2023	6 299.12 €
<b>Résultat 2023 (Excédent)</b>	<b>1 255.13 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	7 593.08 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>8 848.21 €</b>

### Investissement

Recettes 2023	4 301.00 €
Dépenses 2023	2 502.26 €
<b>Résultat 2023 (Excédent)</b>	<b>1 798.74 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	15 744.73 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>17 543.47 €</b>

RAR 2023 Dépenses	0.00 €
RAR 2023 Recettes	0.00 €
<b>Besoin en financement</b>	<b>17 543.47 €</b>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **0.00 €**

## Report en fonctionnement R002 - Dépenses

8 848.21€

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-14 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 – Budget assainissement 2024

Après avoir examiné le CFU du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

### Fonctionnement

Recettes 2023	305 855.57 €
Dépenses 2023	<u>191 553.67 €</u>
<b>Résultat 2023 (Excédent)</b>	<b>114 301.90 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	<u>-33 108.45 €</u>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>81 193.45 €</b>

### Investissement

Recettes 2023	86 346.07 €
Dépenses 2023	<u>127 110.52 €</u>
<b>Résultat 2023 (Déficit)</b>	<b>-40 764.45 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	131 777.94€
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>91 013.49 €</b>

RAR 2023 Dépenses	45 000€
RAR 2023 Recettes	<u>0.00 €</u>
<b>Excédent de financement investissement</b>	<b>46 013.49 €</b>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **0.00 €**

**Report en fonctionnement R002 - Dépenses** **81 193.45€**

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

**2024-15 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 – Budget lotissement le Puech 2024**

Après avoir examiné le CFU 2023 du budget lotissement le Puech, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

**Fonctionnement**

Recettes 2023	48 952.32 €
Dépenses 2023	<u>24 515.89 €</u>
<b>Résultat 2023 (Excédent)</b>	<b>24 436.43 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	<u>0.00 €</u>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>24 436.43 €</b>

**Investissement**

Recettes 2023	24 515.68 €
Dépenses 2023	<u>22 949.49 €</u>
<b>Résultat 2023 (Excédent)</b>	<b>1 566.19 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	-24 515.68 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>-22 949.49 €</b>

RAR 2023 Dépenses	0.00 €
RAR 2023 Recettes	<u>0.00 €</u>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **0.00 €**

**Report en fonctionnement R002** **24 436.43€**  
**Report en investissement D001** **-22 949.49€**

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

#### 2024-16 : Vote du budget principal 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget Principal 2024, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **3 161 307€** en section de fonctionnement
- à la somme de **1 812 507.76€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget Principal, décide d'approuver le budget principal avec 17 voix pour et 1 voix contre.

Madame Christel SIGAUD-LAURY n'approuve pas le budget principal 2024 tel que présenté. Elle argumente son désaccord par l'absence de lignes « politique tourisme », « politique sociale », « politique habitat » et « structures à usage sportif ».

Pour	Contre	Abstentions
17	1	0

#### 2024-17 : Vote du budget photovoltaïque 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget photovoltaïque 2024, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **16 458.21€** en section de fonctionnement
- à la somme de **30 215.68€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget photovoltaïque, approuve ce budget.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-18 : Vote du budget assainissement 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget assainissement 2024, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **403 618.45€** en section de fonctionnement
- à la somme de **492 604.87€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget assainissement, approuve ce budget.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-19 : Vote du budget lotissement le Puech 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget Lotissement le Puech 2024, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **24 436.43€** en section de fonctionnement
- à la somme de **22 949.49€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget Lotissement le Puech, approuve ce budget.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-20 : Subventions aux associations – année 2024

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions attribué à chaque association ; Madame Catherine POUGET ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention du Dynamic club en raison de son implication dans cette association. Il en est de même pour Monsieur Vincent BAULEZ pour la subvention de l'APPMA, Monsieur Laurent TERRIER pour l'association Sport Nature Lévézou, Monsieur David ALBOUY pour le comité des fêtes de Camboulas, Madame Adeline CANIVENQ pour le LSH, Madame Adeline DELMAS pour les jardins partagés et Madame Christel SIGAUD-LAURY pour Village Attitude.

Associations	Montant de subvention
ADMR du Lévézou	350
Amicale des Sapeurs Pompiers ACSPA	3100
Amicale des Sapeurs Pompiers	824
APPMA pêche	150
Badminton	600
La Boule Joyeuse	500
CAPS	2000

Chorale du Lévézou	250
Club de l'Amitié	225
Club peinture sur soie	110
Dynamic Club	300
Familles Rurales (Accueil de loisirs)	45 884.39
JSL	3000
Lévézou Ségala Handball	900
Le Réveil	1000
L'Heur de Lire	10 300
Los Randoléjaires	250
Sauvegarde & vie du Pujol Camboulas	250
Sport quilles Pont de Salars	300
Sport Nature Lévézou	600
Lévézou Ségala Aveyron	250
Découverte Pays de Salars	100
Association sportive du collège UNSS	500
Tennis club/Ping-pong	600
FFIR Festival Folklorique International du Rouergue	1400
Les amis de Saint Georges	300
Anciens combattants d'Indochine	-
ASSOBBAM (musique)	200
Comité des fêtes de Camboulas	0
Ecole publique projets	1250
Ecole publique voyage	0
<b>TOTAL</b>	<b>75 493.39€</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les sommes précitées.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-21 : Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2024, à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité, de fixer les taux suivants qui seront portés au cadre I de l'état intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 »,

**Taxe sur le foncier bâti 31.40%**

**Taxe sur le foncier non bâti 69.87%**

**Cotisation Foncière des Entreprises 23.52%**

**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 11.38%**

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

## 2024-22 : Plan de financement prévisionnel – aménagement de la cité du Lac

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la cité du Lac de Pont de Salars.  
Il Présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			
	Entreprise	€ HT	€ TTC
Travaux partie communale	Frayssinet	187 845	225 414
Mise en souterrain réseaux électriques	SIEDA	19 617	23 540.40
Mise en souterrain réseaux téléphoniques	SIEDA	16 893.50	20 272.20
Appareillage d'éclairages publics	SIEDA	8 350	10 020
Maîtrise d'œuvre	Frayssinet	10 548.33	12 658
	<b>Total</b>	<b>243 253.83</b>	<b>291 904.60</b>

Plan de financement prévisionnel		
DETR 2024	25%	60 813.46
Département FST « espaces publics »	20.55%	50 000
Auto-financement de la commune	54.45%	132 440.37
	<b>Total</b>	<b>243 253.83</b>

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel pour l'extension de la maison de santé.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

## 2024-23 : Plan de financement prévisionnel – Extension maison de santé tranche 2

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la maison de santé et son état d'avancement.  
Il rappelle que des demandes de subventions ont été réalisées sur la tranche 1 des travaux, votées par délibération 2023-25 du 30 mars 2023.

La tranche 2 va pouvoir commencer et il est nécessaire de décider le plan de financement prévisionnel de cette tranche de travaux en tenant compte des variations de prix et des modifications apportées.

### Plan de financement prévisionnel – tranche 2 des travaux d'extension de la MSP

Charges				
2024 Travaux estimatif				318 792.55
Augmentation maîtrise d'oeuvre				13 156.75
Etude géotechnique				2920
Diagnostic réseaux				5000
		<b>Total</b>		<b>339 869.30</b>
Produits 2024				
DSIL 2024	339 869.30	40%		135 947.72
Département	339 869.30	30%		101 960.79
Région	339 869.30	10%		33 986.93

Bloc local	Commune	339 869.30	20%	57 973.86
	Fonds de concours EPCI			10 000
<b>Total</b>				<b>339 869.30</b>

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel de la tranche 2 pour l'extension de la maison de santé.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-24 : convention de mission confiée à l'agence Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'élaboration du schéma directeur du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales qui est en cours sur la commune.

L'adhésion à l'agence Aveyron Ingénierie a permis de bénéficier de l'offre socle constituée de prestations d'ingénierie publique.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de conventionner avec Aveyron ingénierie pour la continuité de la mission suivante : Accompagnement et suivi de la réalisation du schéma directeur des eaux usées et pluviales.

Le contenu de cette prestation consiste à :

- Assister la Commune pour la bonne exécution du marché, notamment dans l'établissement des bons de commandes, la gestion des délais, l'application de pénalités, la rédaction d'OS...
- Participer aux différentes réunions de COTECH et COPIL
- Analyser et donner un avis critique sur les rendus proposés par le bureau d'études
- Etre force de propositions pour le maitre d'ouvrage

La réalisation de la mission telle que définie dans la convention donne lieu au versement d'une rémunération par la collectivité. Le montant prévisionnel maximum de la facturation de la mission serait de 6 000 Euros.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la signature de cette convention avec AVEYRON INGENIERIE pour la poursuite de cette mission
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### 2024-25 : Zones d'accélération des énergies renouvelables - Définition du zonage

**Vu** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, introduisant dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale ayant pour finalité la définition de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, et prévoyant que les communes définissent ces zones dites d'accélération des énergies renouvelables,

**Vu** l'article L141-5-3 du code de l'énergie, spécifiant que les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sont définies en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

**Vu** les conclusions du débat tenu au sein du Conseil Communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2023,

**Considérant** que les travaux récemment menés sur les deux documents de planification stratégiques à l'échelle du Lévézou que sont le SCOT et le PLUi ont permis aux élus de se positionner sur ces questions et que les choix qui ont été fait unanimement dans le SCoT puis repris dans le PLUi,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables les secteurs suivants :

- Energie éolienne :
  - Application de la sectorisation et des règles fixées par le PLUI (Zones Neol ; repowering possible à hauteur de mât constante)
- Energie hydroélectrique :
  - Application de la sectorisation et des règles fixées par le PLUI (Maintien et accompagnement du complexe de production d'électricité existant sur le Lévézou)
- Energie photovoltaïque :
  - Application de la sectorisation et des règles fixées par le PLUI
- Energie géothermique :
  - Pas de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables dédiée à la géothermie
- Méthanisation :
  - Refus d'installations ayant une autre finalité que la valorisation des déchets agricoles du territoire
  -

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal,

**DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Pont de Salars, les zones proposées

**VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de l'Aveyron, sous forme cartographiques (SIG) via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays de Salars.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

## 2024-26 : Adhésion centrale d'achat du SMICA

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
**Vu** l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,  
**Vu** la délibération n°20231019\_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,  
**Vu** les Conditions Générales de Recours à la centrale d'achat,

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

**Compte tenu** des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,  
**Compte tenu** de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,  
**Compte tenu** du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,  
**Compte tenu**, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** d'adhérer à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.

**APPROUVE** les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**S'ENGAGE** à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée fixés annuellement par la Centrale d'Achat.

**DELEGUE** Monsieur Daniel JULIEN, en sa qualité de Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion,

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

## 2024-27 : Participation extension réseau habitation

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de l'habitation de **M. JULIEN Guillaume & Mme TREZIERES Marion** nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité. Il rappelle qu'une délibération (2022-57) avait déjà été prise en ce sens le 1<sup>er</sup> septembre 2022 actant un reste à charge de la commune de 5 800€ pour un coût estimé des travaux de 12 908€ HT.

Aujourd'hui, le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a modifié le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent désormais à 31 895.88 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 8 760.00 Euros (et non plus 5 800€).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité,

**De demander** au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

**De s'engager** à verser au Trésor Public la somme estimée de 8 760.00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.

Pour	Contre	Abstentions
18	0	0

### Informations et questions diverses

➤ **Fusion des deux communautés de communes**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion sera organisée afin que des éléments et précisions soient portés à la connaissance des élus avant une éventuelle prise de position sur la fusion.

➤ **Rassemblement scouts les 6 et 7 avril au gymnase**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Président de séance	Secrétaire de séance
Daniel JULIEN	Adeline CANIVENQ